



Document d'information tarifaire

Nom du prestataire de compte: **ATTIJARIWAFABANK EUROPE**

Intitulé du compte: **Compte à vue à usage privé**

Date: 01/01/2024

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation* des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation des services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans les Conditions générales bancaires et la liste des tarifs.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais	
Services de comptes généraux		
Compte à vue à usage privé	Redevance mensuelle	2,50 €
Frais de tenue de compte	Redevance annuelle	30,00 €
Abonnement à des services de banque à distance : e-attijari		Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS		Service non disponible
Paiements (à l'exclusion des cartes)		
Virement en euros (cas d'un virement SEPA émis)	En agence, par opération	0,75 €
	Via e-attijari	Gratuit
Domiciliation		
frais de paiement d'un prélèvement SEPA	Par opération	Gratuit
Rejet de domiciliation (Faute de provision)	Par rejet	5€
Prélèvement		
(frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Par opération	Gratuit
Ordre permanent		
Mise en place	Mise en place	5€
Exécution	Par opération	Gratuit
Chèques		
Chèque émis et encaissé en Belgique	Encaissement	Gratuit
Opposition sur chèque	Par chèque	15€
Demande d'établissement d'un chèque de banque	Par chèque	5€

Cartes et espèces		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) [Mastercard Débit]	Redevance annuelle	17,50 €
Réédition du code secret carte de débit	Par réédition	Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé)		Service non disponible
Versement d'espèces en euros		Gratuit
Retrait d'espèces en euros (cas d'un retrait en euros au guichet ou dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de débit)	Au guichet	Gratuit
	Avec la carte de débit	Gratuit
Découverts et services connexes		
Découvert autorisé	Taux débiteur annuel	10 % du montant en découvert
Dépassement du découvert autorisé	Taux débiteur annuel	11 % du montant dépassé
Autres services		
Cotisations à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		Service non disponible
Assurance-compte		Service non disponible
Extraits de compte <ul style="list-style-type: none"> • Via e-Attijari • A la demande en agence • Envoi par la poste 		Gratuit 1€ / demande Frais de port

* Lorsqu'elle est d'application, la TVA au taux de 21 % est comprise dans nos tarifs.

Comparateur de comptes à vue :

<https://www.wikifin.be/fr/outils-pratiques/calculateurs/comparateur-de-comptes-vue>



Liste fixée par l'arrêté royal du 05/02/2019 relatif à la comparabilité des frais des services liés à un compte de paiement et à l'indication des frais et des services non liés à un compte de paiement

TERME	DÉFINITION
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client.
RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
VIREMENT EN EUROS	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
ORDRE PERMANENT	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
DOMICILIATION	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
FACILITÉ DE DÉCOUVERT	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
ASSURANCE-COMPTE	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
EXTRAITS DE COMPTE	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client